

Séance du comité administratif du 30 septembre 2020  
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, et suivant la Loi.

Étaient présents :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour  
**Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
2. FRR - Soutien à l'émergence de projets d'entreprises : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
3. Entente sectorielle de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2020-2021  
**Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement**
4. Octroi d'un contrat relatif à la collecte des résidus verts (2021)  
**Service de l'aménagement du territoire et de la forêt**
5. Octroi d'un contrat relatif à la démolition de la résidence située au 1242, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François
6. Le Massif S.E.C. : émission d'un permis d'intervention pour des travaux d'aménagement récréatif  
**Divers**
7. Ministère de la Famille (petite enfance): octroi d'une aide financière à un promoteur
8. Mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie :
  - 8.1. Adoption du programme d'activités de sensibilisation du public
  - 8.2. Adoption du programme sur la formation et l'entraînement spécifique au service de désincarcération
  - 8.3. Adoption du programme sur l'entretien et le remplacement des équipements spécifiques au service de désincarcération
9. Affaires nouvelles
  - 9.1. Délégation au comité de développement régional du projet de Géoparc de Charlevoix
  - 9.2. Camp le Manoir : demande d'appui
  - 9.3. Demande de commandite : Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul (La santé, Ça Marche)
  - 9.4. Certificat de conformité : Les Éboulements (règlement numéro 236-20)
10. Courrier
11. Période de questions du public
12. Levée de l'assemblée

**1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Patrice Desgagné et résolue unanimement.

**2- FRR - SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE PROJETS D'ENTREPRISES : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir l'émergence des entreprises, notamment dans un contexte de transfert;

**ATTENDU QUE** le Fonds de soutien à l'émergence d'entreprise est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** la recommandation du SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière à trois entreprises dans le cadre d'un projet de transfert de leur entreprise, et ce, afin de les accompagner lors des étapes préalables au transfert;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une aide financière pour les projets suivants et que cette contribution de la MRC soit imputée au volet Soutien à l'émergence d'entreprise du FRR de la MRC de Charlevoix:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Évaluation de la valeur marchande de l'entreprise dans un contexte de transfert	9169 3697 Québec inc. (Ex Sound Métal)	3 593 \$ (2020-2021)
Évaluation de la valeur marchande de l'entreprise dans un contexte de transfert	Garage Denis Morin inc.	Aide maximale de 2 125 \$ ou 50 % des dépenses admissibles (2020-2021)
Proposition financière dans un contexte de transfert et de recherche d'investisseurs	Laiterie Charlevoix inc.	5 000 \$ (2020-2021)

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec les entreprises bénéficiaires de l'aide financière accordée.

### 3- ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2020-2021

**ATTENDU** la volonté de la MRC de Charlevoix de renouveler sa participation à l'entente sectorielle pour le développement des entreprises d'économie sociale, coordonnée par le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale;

**ATTENDU** l'offre de service présentée par le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale afin de poursuivre la coordination d'une entente sectorielle portant sur le développement de l'économie sociale sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale;

**ATTENDU QUE** cette entente sera établie entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale et les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et Portneuf;

**ATTENDU** le Plan stratégique 2020-2021 adopté par le Pôle et les objectifs qui en découlent, notamment l'augmentation des ventes des entreprises d'économie sociale, l'amélioration de la notoriété de l'économie sociale et le renforcement des compétences des entreprises d'économie sociale;

**ATTENDU** les objectifs poursuivis par la présente entente, notamment de réaliser des activités en lien avec le développement ou la consolidation de nouvelles filières de développement et de projets en économie sociale, favoriser l'harmonisation des interventions entre les acteurs concernés par l'économie sociale, soutenir le développement de la relève de la main-d'œuvre en économie sociale et favoriser le développement de compétences auprès des acteurs de l'économie sociale;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de participer à cette entente sectorielle en vue d'en faire profiter les entreprises d'économie sociale œuvrant sur le territoire de la MRC de Charlevoix ou en voie de démarrage;

**ATTENDU QUE** le soutien à l'entrepreneuriat collectif figure parmi les priorités d'intervention du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU QUE** la somme affectée par la MRC de Charlevoix à titre de contribution à la présente entente provient du Fonds régions ruralité (FRR):

Année 2020-2021 : 5 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accepte de renouveler sa contribution à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle portant sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2020-2021.

**QUE** la contribution de la MRC fixée à 5 000 \$ pour l'année 2020-2021 soit imputée au Fonds régions ruralité (FRR) – volet ententes sectorielles, une dépense imputée au budget du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE).

**QUE** le préfet, madame **Claudette SIMARD**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'entente sectorielle portant sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale avec le MEI, le Pôle et les autres partenaires identifiés.

#### **4- OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS (2021)**

**ATTENDU** l'appel de propositions coordonné par la MRC en vue d'octroyer un contrat pour la collecte des résidus verts en 2021 sur l'ensemble du territoire de la MRC;

**ATTENDU** les propositions suivantes reçues (avant taxes) le 16 septembre 2020:

- Matrec / GFL :
  - Collecte : 18 000 \$
  - Transport : 8 880 \$
  - **Total : 26 880 \$**
- Aurel Harvey :
  - Collecte : 10 000 \$
  - Transport : 13 400 \$
  - **Total : 23 400 \$**

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Aurel Harvey;

**ATTENDU** les modalités du contrat prévues et communiquées aux entreprises soumissionnaires dans le cadre de l'appel de propositions coordonné par la MRC de Charlevoix, dont les deux années d'option pour renouveler le contrat en 2022 et 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie un contrat à Aurel Harvey au montant total de 23 400 \$ (avant taxes) pour la collecte des résidus verts en 2021, une somme imputée au budget du service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement.

**QUE** la directrice générale, madame Karine Horvath, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix, tout contrat ou entente relatif à la présente résolution avec l'entreprise Aurel Harvey.

#### **5- OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 1242, RUE PRINCIPALE À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**ATTENDU** la Convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) pour le territoire visé par la forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François;

**ATTENDU QUE** ce territoire comprend plusieurs bâtiments, dont la résidence unifamiliale située au 1242, rue Principale, à Petite-Rivière-Saint-François;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a décidé de procéder à la démolition de la résidence située au 1242, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François compte tenu de l'importance des travaux de rénovation et de mise aux normes jugés nécessaires (*résolution. no 153-08-20*);

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions auprès de deux entreprises afin de procéder à la démolition de la résidence;

**ATTENDU** les propositions suivantes reçues (avant taxes) le 18 septembre 2020:

- Bouchard Gagnon Excavation : 13 904 \$
- Aurel Harvey et Fils : 12 250 \$

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Aurel Harvey et Fils;

**ATTENDU** les modalités du contrat prévues et communiquées aux entreprises soumissionnaires dans le cadre de l'appel de propositions coordonné par la MRC de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie un contrat de 12 250 \$ à Aurel Harvey et Fils pour la démolition de la résidence située au 1242, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François, une somme imputée au budget de la convention de gestion territoriale.

#### **6- LE MASSIF S.E.C. : ÉMISSION D'UN PERMIS D'INTERVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉATIF**

**ATTENDU** la demande d'autorisation (activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole) présentée par Le Massif S.E.C. à la MRC de Charlevoix afin de procéder à des travaux de jardinage et d'éclaircie acérico-forestière dans les érablières du secteur Piedmont sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**ATTENDU** la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'une autorisation à Le Massif (activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole) afin de procéder à des travaux de jardinage et d'éclaircie acérico-forestière dans les érablières du secteur Piedmont;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du comité multiressource;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre un permis d'intervention en faveur de Le Massif S.E.C. (activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole) afin de procéder à des travaux de jardinage et d'éclaircie acérico-forestière dans les érablières du secteur Piedmont.

**7- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (PETITE ENFANCE) : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a reçu une somme de 35 340 \$ du ministère de la Famille afin de soutenir des projets relatifs à la petite enfance, avec pour objectif général de mettre en œuvre des **projets et des activités** répondant aux besoins locaux et visant la création ou la consolidation d'environnements favorables au développement optimal des enfants de 0-5 ans et à la réalisation de projets de vie des familles de Charlevoix;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a reçu cette aide considérant le fait qu'elle était fiduciaire du projet Avenir d'enfants, qui n'est plus soutenu financièrement depuis la fin du mois de juin 2020 et qui bénéficie d'une concertation d'intervenants dans le domaine de la petite enfance, réunis au sein de la Table-Famille de Charlevoix;

**ATTENDU QUE** les partenaires de la Table-Famille de Charlevoix ont convenu d'effectuer un appel à projets et que l'organisme Aidons-Lait a présenté le projet intitulé **Don de paniers de bienvenue aux familles vulnérables**;

**ATTENDU QUE** ce projet est inscrit au plan d'action de la Table famille de Charlevoix pour l'année 2020-2021 et qu'il répond à l'objectif « Mettre en œuvre des solutions adaptées à la réalité des familles non-rejointes »;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif de la Table-Famille de Charlevoix d'octroyer une somme de 6 772,50 \$ à l'organisme Aidons-Lait pour le projet soumis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 6 772,50 \$ à Aidons-Lait pour soutenir la réalisation du projet intitulé **Don de paniers de bienvenue aux familles vulnérables** et que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix le protocole d'entente avec le promoteur du projet.

**8- MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :**

**8.1- ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 février 2019;

**ATTENDU QUE** dans le cadre des plans de mise en œuvre du schéma figurent divers programmes à élaborer et à adopter;

**ATTENDU QUE** l'action 7 reliée à l'objectif 1 (la prévention) est la suivante : « Les municipalités devront appliquer et, au besoin, modifier le programme d'activités de sensibilisation du public » et qu'il s'agit d'une priorité;

**ATTENDU** le projet de programme transmis à l'ensemble des services incendie et des directions générales des municipalités de la MRC de Charlevoix pour commentaires et discussions;

**ATTENDU QUE** le comité de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie recommande l'adoption dudit programme au Conseil de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** le dépôt de la version finale du Programme d'activités de sensibilisation du public de la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix adopte le **Programme d'activités de sensibilisation du public de la MRC de Charlevoix** tel que présenté et que ce dernier soit transmis aux municipalités locales pour adoption et application au sein des services incendie du territoire.

#### **8.2- ADOPTION DU PROGRAMME SUR LA FORMATION ET L'ENTRAÎNEMENT SPÉCIFIQUE AU SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 février 2019;

**ATTENDU QUE** dans le cadre des plans de mise en œuvre du schéma figurent divers programmes à élaborer et à adopter;

**ATTENDU QUE** l'action 23 reliée à l'objectif 5 (les autres risques de sinistre) est la suivante : « Appliquer, et au besoin, modifier le programme de formation et d'entraînement spécifique au service de désincarcération » et qu'il s'agit d'une priorité;

**ATTENDU** le projet de programme transmis à l'ensemble des services incendie et des directions générales des municipalités de la MRC de Charlevoix pour commentaires et discussions;

**ATTENDU QUE** le comité de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie recommande l'adoption dudit programme au Conseil de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** le dépôt de la version finale du Programme de formation et d'entraînement spécifique au service de désincarcération de la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix adopte le **Programme de formation et d'entraînement spécifique au service de désincarcération de la MRC de Charlevoix** tel que présenté et que ce dernier soit transmis aux municipalités locales pour adoption et application au sein des services incendie du territoire.



### **8.3- ADOPTION DU PROGRAMME SUR L'ENTRETIEN ET LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES AU SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 février 2019;

**ATTENDU QUE** dans le cadre des plans de mise en œuvre du schéma figurent divers programmes à élaborer et à adopter;

**ATTENDU QUE** l'action 24 reliée à l'objectif 5 (les autres risques de sinistre) est la suivante : « Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et de remplacement des équipements spécifiques au service de désincarcération » et qu'il s'agit d'une priorité;

**ATTENDU** le projet de programme transmis à l'ensemble des services incendie et des directions générales des municipalités de la MRC de Charlevoix pour commentaires et discussions;

**ATTENDU QUE** le comité de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie recommande l'adoption dudit programme au Conseil de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** le dépôt de la version finale du Programme d'entretien et de remplacement des équipements spécifiques au service de désincarcération de la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix adopte le **Programme d'entretien et de remplacement des équipements spécifiques au service de désincarcération de la MRC de Charlevoix** tel que présenté et que ce dernier soit transmis aux municipalités locales pour adoption et application au sein des services incendie du territoire.

### **9- AFFAIRES NOUVELLES**

#### **9.1- DÉLÉGATION AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU PROJET DE GÉOPARC DE CHARLEVOIX**

**ATTENDU QUE** l'organisme Sciences@CECC coordonne le développement du projet Géoparc de Charlevoix, pour lequel la MRC de Charlevoix offre un accompagnement technique et financier à titre de partenaire;

**ATTENDU** la volonté des partenaires de constituer un comité régional pour favoriser l'avancement et le développement du projet;

**ATTENDU QUE** les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est sont invitées à déléguer un représentant au sein de ce comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement



**QUE** la MRC de Charlevoix délègue monsieur **Pierre TREMBLAY**, maire des Éboulements, afin de représenter la MRC de Charlevoix au sein du comité régional de développement du projet Géoparc de Charlevoix.

#### **9.2- CAMP LE MANOIR : DEMANDE D'APPUI**

**ATTENDU QUE** les camps de vacances du Québec sont durement touchés par les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19;

**ATTENDU QUE** ces organisations contribuent à la vitalité et au développement économique local en assurant chaque année la création d'emplois de qualité;

**ATTENDU QUE** les camps certifiés jouent un rôle capital dans le développement des enfants et des familles qui les fréquentent et des jeunes adultes qui y travaillent;

**ATTENDU QUE** le camp de vacances du Camp le Manoir est un acteur économique et social important pour la municipalité des Éboulements;

**ATTENDU QUE** les camps de vacances sont un des seuls secteurs d'activité n'ayant toujours pas obtenu l'autorisation du gouvernement pour reprendre leurs opérations;

**ATTENDU QUE** la perte importante de revenus de ces organisations pour l'année 2020 menace directement la pérennité des camps de vacances et qu'aucun soutien financier n'ait encore été alloué de la part du gouvernement du Québec afin de répondre à cette situation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix demande au gouvernement du Québec de répondre promptement à l'appel des camps de vacances du Québec et du Camp le Manoir, oeuvrant dans notre région, afin d'offrir le soutien nécessaire à leur survie.

#### **9.3- FONDATION HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL (ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – 2021)**

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 300 \$ à Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul dans le cadre de l'activité de financement « La Santé, Ça Marche » qui se tiendra le 12 juin 2021 à Baie-Saint-Paul, une somme imputée au budget 2021 des dons et commandites de la MRC.

#### **9.4- LES ÉBOULEMENTS : RÈGLEMENT NO 236-20**

**ATTENDU QUE** la municipalité des Éboulements a adopté le 8 septembre 2020, le règlement portant le numéro 236-20 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'ajouter des dispositions particulières rendant possibles les projets intégrés »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 236-20 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 236-20 de la municipalité des Éboulements.

## **10- COURRIER**

### **ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX**

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous transmet de l'information sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.

La CPTAQ nous transmet :

- Un compte-rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 424882, Saint-Urbain

### **DIVERS**

Lumen nous informe qu'ils sont fournisseur de matériaux électriques dans le Projet Club Med Charlevoix.

Groupe Beaudoin nous informe qu'ils ont obtenus des contrats dans le Projet Club Med Charlevoix.

## **11- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

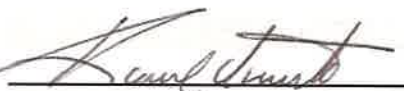
Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

## **12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et résolue unanimement. Il est 16 h 20.



Claudette Simard  
Préfet



Karine Horvath  
Directrice générale